

**Arrêté ministériel portant désignation d'un membre  
suppléant du Conseil d'administration de la Haute Ecole  
Paul-Henri Spaak**

**A.M. 06-02-2015**

**M.B. 11-03-2015**

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu l'article 66, 3° du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement de son fonctionnement;

Sur proposition de la Centrale Générale des Services publics;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Madame Christel VAN ROLLEGHEM est désignée membre suppléante des deux représentants de la CGSP au sein du Conseil d'administration de la Haute École Paul-Henri Spaak, et ce du premier février 2015 au premier février 2020.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur au premier février 2015.

Bruxelles, le 6 février 2015.

J.-Cl. MARCOURT